

Régime Frais de santé | CCN Tourisme social et familial - Ensemble du personnel

> EMPLOYEUR

Nom

N° Siren N° Code NAF N° IDCC

Forme juridique

Adresse

Code postal Ville

Téléphone

Mail @

Date de création de l'entreprise

Effectif concerné à la date d'adhésion

Nature de l'activité

Correspondance à adresser à (si différent du siège social)

RÉSERVÉ À NOTRE ORGANISME

N° ENTREPRISE

RÉGIME CONVENTIONNEL
N° CCN503100 - CCN503100/01

DATE D'EFFET RETENUE DE L'ADHÉSION

Code Distributeur

Taux

Nom du commercial

> ENGAGEMENT

L'employeur, ci-dessus nommé, représenté par agissant en qualité de muni de tous les pouvoirs nécessaires ⁽¹⁾ déclare adhérer au contrat d'assurance collective du régime référencé ci-dessus, au profit de l'ensemble du personnel quelle que soit son d'ancienneté, auprès d'Humanis Prévoyance, en vue d'appliquer les dispositions du régime frais de santé instauré par l'accord du 17 novembre 2016 de la Convention collective nationale du Tourisme Social et Familial. En tout état de cause, l'adhésion ne sera effective qu'à l'issue des vérifications règlementaires incombant aux entreprises d'assurance. Un double vous sera retourné après signature par Humanis Prévoyance.

L'entreprise déclare avoir reçu et pris connaissance du présent contrat et de son annexe (le contrat d'adhésion et les Conditions Générales référencées « CG-CCN TSF-santé-2017 » où figurent les garanties), ainsi que de la notice d'information « NI-CCN TSF socle-santé-2017 ». Après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces documents, il en accepte les termes.

La rémunération perçue par le personnel Humanis Prévoyance au titre de la distribution du contrat a la nature d'un salaire.

Le contrat d'assurance collective du régime prévoit la possibilité d'étendre la couverture des garanties aux conjoints, concubins, partenaires liés par un PACS (Cf. Conditions Générales mentionnées ci-dessus) **sous réserve d'en faire la demande via le bulletin d'affiliation et d'adhésion individuelle.**

L'appel de cotisations de ces garanties étendues au conjoint, concubin, partenaire lié par un PACS est un appel de cotisations individuel (auprès du salarié).

(1) L'adhésion constituant un engagement contractuel de l'Adhérent, la présente demande doit être signée par un représentant légal de l'adhérent ou, à défaut, par une personne dûment habilitée à prendre cet engagement.

Fait à le

L'employeur, Signature et cachet

Signature Humanis Prévoyance, Le Directeur

POUR FACILITER L'ENREGISTREMENT DE VOTRE ADHÉSION

- 1- Écrivez en lettres capitales.
- 2- Dated et signez votre contrat d'adhésion.
- 3- Joignez un Kbis datant de moins de 3 mois ou le récépissé de déclaration à la Préfecture pour une association.
- 4- Envoyez-le tout à l'adresse figurant à la fin de ce document.

COTISATIONS EN % DU PMSS
 (plafond mensuel de la Sécurité Sociale, soit 3 377 euros en 2019)
ET
EN FONCTION DES TRANCHES DE RÉMUNÉRATION BRUTE A ET B SOUMISES À COTISATIONS

Régime de Sécurité sociale	Régime Général	Régime local Alsace Moselle
Famille hors conjoint	0,30 % PMSS + 1,92 % TAB	0,30 % PMSS + 1,15 % TAB
EXTENSION FACULTATIVE AU CONJOINT		
Conjoint	1,22 % PMSS	0,73 % PMSS

IMP0997-1906MMH

Humanis Prévoyance - Institution de prévoyance régie par les dispositions du Titre III du Livre IX du Code de la sécurité sociale, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° 410 005 110 - Siège social : 21 rue Laffitte 75009 Paris. • L'adhésion ne sera effective qu'à l'issue des vérifications réglementaires incombant aux entreprises d'assurance. • L'Institution est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09. • Conformément à la réglementation en vigueur, et en particulier au règlement général sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016, les informations que vous nous communiquez sont traitées par l'organisme assureur, responsable de traitement, ou l'organisme gestionnaire par délégation. Ces traitements sont nécessaires aux fins de la passation, la gestion et l'exécution des contrats d'assurance et peuvent également être réalisés aux fins d'opérations relatives à la gestion des clients et à la prospection commerciale. De plus, ces traitements sont mis en œuvre en vue de l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur, y compris la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ainsi que la lutte contre la fraude. Les destinataires de ces données sont, dans le strict cadre des finalités précitées, les personnels habilités du responsable de traitement ou de l'organisme gestionnaire par délégation, ainsi que notamment ses prestataires, sous-traitants éventuels et partenaires, y compris les réassureurs, les coassureurs et s'il y a lieu les intermédiaires d'assurance. En cas de conclusion d'un contrat, vos données sont conservées conformément aux durées de prescriptions légales attachées au contrat d'assurance. En l'absence de conclusion d'un contrat, les données de santé peuvent être conservées pendant une durée maximale de 5 ans à compter de leur collecte à des fins probatoires. S'agissant des autres données et notamment en matière de prospection commerciale, vos données peuvent être conservées 3 ans à compter de leur collecte ou du dernier contact émanant de votre part (demande de renseignements ou de documentation, par exemple). Vous disposez d'un droit de demander l'accès, la rectification, l'effacement de vos données personnelles et de décider du sort de celles-ci, post-mortem. Vous disposez également du droit de vous opposer au traitement pour motifs légitimes, de limiter le traitement dont vous faites l'objet et d'un droit à la portabilité des données personnelles dans la limite fixée par la loi. Vous disposez enfin de la possibilité de vous opposer, à tout moment et sans frais, à la prospection commerciale, y compris lorsque celle-ci est réalisée de manière ciblée. Ces droits peuvent être exercés en justifiant de votre identité en écrivant aux services du Délégué à la Protection des Données (DPO) du groupe Malakoff Médéric Humanis par mail à dpo@malakoffmederic-humanis.com ou par courrier à Malakoff Médéric Humanis - Pôle Informatique et Libertés - 21 rue Laffitte - 75317 Paris cedex 9. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter notre politique de protection des données à caractère personnel accessible sur notre site internet. En cas de réclamation relative à la protection des données, il vous est possible de saisir directement la CNIL à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris cedex 07.

NOS COORDONNÉES

Malakoff Médéric Humanis - 348 rue du Puech Villa - BP 7209 - 34183 Montpellier cedex 4 - Tél. : 09 77 40 06 40
 (Prix d'un appel local)